

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par les avocats du cabinet d'avocats Alpha Legal. Chaque fois qu'un client fait appel aux services du cabinet d'avocats Alpha Legal il est réputé connaître et accepter les présentes conditions générales sans réserve. D'éventuelles conditions générales contraires du client ne seront applicables que moyennant acceptation expresse, préalable et écrite de la part du cabinet d'avocats Alpha Legal. Tout complément, modification ou dérogation doit être expressément et préalablement accepté par écrit par Le cabinet d'avocats Alpha Legal.

2. L'intervention du cabinet d'avocats Alpha Legal s'exerce dans le cadre d'une obligation de moyen et de diligence. Le cabinet d'avocats Alpha Legal s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables et, en cas de délais spécifiquement convenus, à déployer des efforts raisonnables pour respecter ceux-ci. Le cabinet ne pourra en tout état de cause être tenu pour responsable en cas de dépassement des délais imputables au client, à des tiers ou à un cas de force majeure. La mission déterminée ne pourra être réalisée que dans un esprit de collaboration avec le client et pour autant que ce dernier communique en temps et en heure les documents nécessaires à la défense de ses intérêts.

3. L'intervention du cabinet d'avocats Alpha Legal implique le respect du droit belge, du droit européen, du droit international ainsi que des règles déontologiques auxquelles sont soumis les avocats.

4. En ce qui concerne le contrat à distance conclu par voie électronique avec un consommateur (au sens au sens du Livre XIV du Code de droit économique), le cabinet d'avocats Alpha Legal ne commence l'exécution des prestations qu'à l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat. Si le client le souhaite ou si, vu sa situation urgente, il a besoin que le cabinet d'avocats Alpha Legal commence immédiatement l'exécution des prestations, il doit en faire la demande expresse et reconnaître renoncer par là à son droit de rétractation une fois le contrat pleinement exécuté. S'il fait une telle demande d'exécution immédiate, puis exerce son droit de rétractation avant que le contrat ne soit pleinement exécuté, le cabinet d'avocats Alpha Legal facturera au client un montant d'honoraires et frais calculé au prorata des prestations déjà accomplies au moment de la notification de l'exercice de son droit de rétractation.

5. Les avocats du cabinet Alpha Legal sont soumis au secret professionnel. L'ensemble des courriers, avis, écrits de procédure, etc... transmis par le cabinet d'avocats Alpha Legal au client le sont sous la condition expresse que le client en respecte la confidentialité. Le client ne pourra en transmettre le contenu à des tiers que moyennant l'accord exprès, préalable et écrit du cabinet d'avocats Alpha Legal.

S'il répond à un marché public ou à un appel d'offre privé de services juridiques, le cabinet d'avocats Alpha Legal peut être amené, dans le strict respect du Code de déontologie de l'avocat, à révéler le nom des clients pour lesquels il intervient ou est intervenu dans la matière concernée, de même il peut fournir des informations en rapport avec l'objet du marché dans les dossiers qu'il traite ou a traités. Les informations communiquées n'ont pas trait à la vie privée du client. Le client marque son accord, révocable à tout moment, sur cette communication.

6. Les avis, opinions, écrits, etc. émanant du cabinet d'avocats Alpha Legal sont protégés par les droits de la propriété intellectuelle et ne peuvent être utilisés ou reproduits que moyennant l'accord exprès, préalable et écrit du cabinet d'avocats Alpha Legal. Ils sont spécifiques à un client et à une situation donnée et ne peuvent être transposés à d'autres situations ou d'autres personnes, sans une nouvelle analyse de la part de l'association d'avocats susmentionnée.

7. La responsabilité tant contractuelle qu'extracontractuelle du cabinet d'avocats Alpha Legal, ainsi que de l'ensemble des avocats travaillant pour le compte de celle-ci, pour tous dommages matériels ou immatériels (tels que notamment dommage moral, perte de clientèle, de production, de temps, de données, d'opportunités commerciales, ...) causés au client, est limitée au montant de la garantie de l'assureur responsabilité civile professionnelle du cabinet d'avocats Alpha Legal (le montant applicable au cas par cas étant communiqué au client à première demande de celui-ci).

8. La responsabilité civile professionnelle des avocats travaillant au sein du cabinet d'avocats Alpha Legal et inscrits à un Barreau en Belgique est couverte par une police d'assurance collective souscrite par l'Ordre des Barreaux Francophones

et Germanophones (OBFG) auprès de la compagnie Ethias Assurance (association d'assurances mutuelles agréée sous le numéro 0165, dont le siège social est établi rue des Croisiers, 24, à 4000 Liège) ou par de Orde van Vlaamse Balies (OVb).

9. Le cabinet d'avocats Alpha Legal tient à rappeler qu'il appartient au client de vérifier s'il dispose d'une assurance de protection juridique destinée à couvrir l'intervention d'un avocat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2008, les frais et honoraires d'avocats intervenant dans le cadre d'une procédure judiciaire peuvent être remboursés par la partie qui succombe à concurrence de forfaits fixés par arrêté royal.

10. Sauf convention contraire, le cabinet d'avocats Alpha Legal facture ses prestations et frais sur la base de ses taux habituels (entre 120€ /h et 200 € frais compris). Alpha Legal se réserve le droit d'exiger le paiement d'une provision avant l'accomplissement de toute prestation. Depuis le 1^{er} janvier 2014, ces honoraires sont soumis à la TVA de 21%. Le client informera le cabinet d'avocats Alpha Legal de sa qualité d'assujetti à la TVA dès l'ouverture du dossier et lui transmettra toutes les informations utiles quant à ce.

12. Toutes les factures du cabinet d'avocats Alpha Legal sont payables comptant au siège du cabinet d'avocats Alpha Legal ou sur le compte bancaire indiqué. A défaut de paiement, les intérêts de retard et l'indemnité complémentaire (qui ne pourra être inférieure à 15% du montant de la facture) prévus par la loi du 2 août 2002 sont dus à partir de la date de la facture et sans mise en demeure.

L'absence de paiement des provisions et/ou des états de frais et honoraires provisionnels peut justifier que le cabinet d'avocats Alpha Legal suspende ou mette fin à son intervention. Dans ce cas, le client demeurera tenu de l'ensemble des honoraires pour les prestations accomplies jusqu'au jour de la notification de la suspension ou de la fin de l'intervention.

Les frais de paiement ou de change sont à charge du client.

Toute réclamation concernant une facture devra être adressée au cabinet d'avocats Alpha Legal, par courrier, dans les 14 jours de la facture. A défaut, elle sera considérée comme acceptée.

Si le client estime que les frais et honoraires qui lui sont réclamés sont excessifs, ou s'il ne comprend pas telle ou telle prestation facturée, il en fera part au cabinet d'avocats Alpha Legal. Si le problème subsiste, le client ou le cabinet d'avocats Alpha Legal pourra recourir à la procédure de conciliation gratuite organisée par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles en adressant sa demande par simple courrier à l'adresse Palais de Justice, Place Poelart, 1000 Bruxelles.

En outre, les clients consommateurs qui ont des problèmes avec un avocat francophone ou germanophone de Belgique peuvent, depuis le 1^{er} octobre 2016, saisir gratuitement le service ombudsman de l'OBFG. Tous les renseignements sur ce service figurent sur le site www.ligeca.be/.

13. Si après la conclusion du contrat des circonstances imprévisibles ou imprévues surviennent qui rendent son exécution par le cabinet d'avocats Alpha Legal plus difficile ou plus onéreuse, celui-ci est autorisé à suspendre ou à adapter ses obligations à due concurrence, sans préjudice du droit du client de mettre fin à l'intervention du cabinet d'avocats Alpha Legal.

14. Les documents, messages et données de toute nature qui sont envoyés par Le cabinet d'avocats Alpha Legal au client par courriel, qu'ils contiennent des renseignements confidentiels, ne sont en principe pas cryptés.

Le cabinet d'avocats Alpha Legal fait des efforts raisonnables pour exempter les emails et les pièces jointes de virus ou d'autres défauts qui pourraient causer des dommages à un ordinateur ou un système IT. Mais il appartient cependant au client de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et sauvegarder son ordinateur ou son système IT.

Le cabinet d'avocats Alpha Legal n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de la réception ou de la non-réception de communications électroniques ou de documents en provenance d'elle-même.

15. Le droit belge est applicable aux relations entre Le cabinet d'avocats Alpha Legal et le client. En cas de contestations, les cours et tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont seuls compétents.

16. Au cas où une des clauses ou une partie d'une des clauses des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou non applicable, toutes les autres clauses resteront d'application.

Modèle de formulaire de rétractation.

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention du cabinet d'avocats Alpha Legal sprl, Chaussée de la Hulpe 150 à 170 Bruxelles, Belgique

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de service ci-dessous :

.....
.....
.....

Convenu le (date du contrat de mission).....

Nom et adresse du client consommateur

.....
.....

Signature du client consommateur